Fiche de données de sécurité

Nom du produit: TN-630, TN-660, TN-2340, TN-2370, TN-2310, TN-2320, TN-2335, TN-2375, TN-2330, TN-2350, TN-2315, TN-2345, TN-2360, TN-2380, TN-2305, TN-2355, TN-2306, TN-2356, TN-2365, TN-2385, TN2312, TN-2325 Toner

Date d'émission: 19 Novembre 2013
Date de révision: 04 Novembre 2014
Version: 5.0
N° de la FDS ::BPL-01-EUUSOTHER

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit (code du produit) : TN-630,TN-660,TN-2340,TN-2370,TN-2310,TN-2320,TN-2335,TN-2375,TN-2330,TN-2350, TN-2315,TN-2345,TN-2360,TN-2380,TN-2305,TN-2355,TN-2306,TN-2356,TN-2365, TN-2385, TN2312 TN-2325 Toner

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Ces produits sont du toner noir en cartouche pour les imprimantes laser, les appareils multifonctions et les récepteurs de télécopie de Brother Industries, Ltd. La cartouche doit être utilisée telle qu'elle est fournie par Brother et pour usage dans les produits indiqués. Les informations fournies dans cette SDS (Fiche de sécurité) ne sont cohérentes que pour l'utilisation spécifiée par Brother.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:
Brother Industries, Ltd.
15-1 Naeshiro-cho, Mizuho-ku, Nagoya 467-8561, Japan
Téléphone (à titre informatif): +81-52-824-2735

Importateur (Etats Unis):
Brother International Corporation
200 Crossing Boulevard, Bridgewater, NJ 08807, USA
Telephon Téléphone (à titre informatif): +1-877-276-8437

Importateur (Canada):
Brother International Corporation (Canada) Ltd.
1 Hotel de Ville, Dollard des Ormeaux, Quebec, H9B 3H6, Canada
Téléphone (à titre informatif): +1-514-685-0600

Importateur (Europe):
Brother International Europe Ltd.
Brother House, 1 Tame Street, Guide Bridge, Audenshaw, Manchester M34 5JE, UK
Téléphone (à titre informatif): +44-161-330-6531

Importateur (Australie):
Brother International (Aust.) Pty. Ltd. ACN 001 393 835
Level 3, Building A, 11 Talavera Road, Macquarie Park, NSW 2113, Australia
Téléphone (à titre informatif): +61-2-9887-4344

E-mail Address sds.info@brother.co.jp

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC
+1-703-527-3887 (International)
+1-800-424-9300 (Amérique du Nord)

Pour la France uniquement:
Numéro de téléphone du Centre antipoison: ORFILA +33-1-45-425-959

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Classification en Australie:
Non classé comme dangereux conformément aux critères de la NOHSC

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Colophane, acide fumarique(65997-04-8). Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
N,N-diéthyle-n-méthyle-2-(2-méthyle-1-oxo-2-propényle)oxysel éthanamine avec 4-acide méthylbenzènesulfonique (1:1) polymère avec butyle 2-propionate et éthénylbenzène	(n° CAS) 133350-42-2 (Numéro CE) -	5 - 10	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319
Noir de carbone (lié)	(n° CAS) 1333-86-4 (Numéro CE) 215-609-9	1 - 5	Non classé	Non classé
Colophane, acide fumarique	(n° CAS) 65997-04-8 (Numéro CE) 266-040-8	1 - 2.5	Xn; R22 Xi; R41 R43	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
Résine polyester	(n° CAS) ** (Numéro CE) -	**	Non classé	Non classé

** CONFIDENTIEL

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Si les symptômes persistent alerter un médecin.

Premiers soins après inhalation : Consulter un médecin. En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau atteinte avec beaucoup d'eau ou avec de l'eau et du savon.

Premiers soins après contact oculaire : Consulter un médecin. Si la substance a pénétré dans les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Premiers soins après ingestion : Alerter immédiatement un médecin. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 100-200ml d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Pour des grandes quantités: Peut irriter le système respiratoire. Difficultés respiratoires croissantes. Éternuements. Toussements.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux.

Symptômes/lésions après ingestion : Peut provoquer des maux d'estomac. Voie d'exposition peu probable.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : De préférence, éteindre l'incendie avec de la poudre chimique, Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Peut former des nuages de poussières explosifs dans l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser d'eau à haute pression afin d'éviter de créer un nuage de poussière et de répandre la poussière de l'incendie. Utiliser un masque à gaz adapté au monoxyde de carbone et au dioxyde de carbone. Porter un SCBA (appareil respiratoire autonome) durant la phase d'attaque des opérations de lutte contre l'incendie et pendant le nettoyage de lieux clos ou peu aérés immédiatement après un incendie. Le personnel non équipé d'une protection respiratoire convenable doit quitter la zone afin d'éviter une exposition importante à des gaz de combustion toxiques provenant de toute source.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence : Éviter toute génération de poussières. Ne pas respirer les poussières. Un masque adéquate avec filtre type A/P peut être approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la substance de pénétrer dans les égouts. Les eaux de lavage ne doivent pas être déversées dans le réseau des eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balayer le toner renversé ou l'ôter au moyen d'un aspirateur, puis le transférer avec précaution dans le récipient scellé. Balayez doucement pour réduire la génération de poussière lors du nettoyage. En cas d'utilisation d'un aspirateur, le moteur doit être déclaré comme résistant aux explosions de poussières. Il est possible que les particules très fines capturées par l'aspirateur soient à nouveau relâchées dans l'environnement à cause du diamètre des pores du sac ou du filtre.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle. SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver hors de portée des enfants. Éviter toute génération de poussières. Eviter l'inhalation de concentrations élevées de poussières. Eviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver à l'écart des oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces produits sont du toner noir en cartouche pour les imprimantes laser, les appareils multifonctions et les récepteurs de télécopie de Brother Industries, Ltd. La cartouche doit être utilisée telle qu'elle est fournie par Brother et pour usage dans les produits indiqués.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Noir de carbone (lié) (1333-86-4)		
Belgique	Nom local	Carbone (noir de)
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	3.5 mg/m³
Danemark	Nom local	Carbon black
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m³)	3.5 mg/m³
Danemark	Anmærkninger (DK)	K
Finlande	Nom local	Nokimusta
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m³)	3.5 mg/m³
Finlande	HTP-arvo (15 min)	7 mg/m³
France	Nom local	Noir de carbone
France	VME (mg/m³)	3.5 mg/m³

Noir de carbone (lié) (1333-86-4)		
Irlande	Nom local	Carbon black
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m³)	3.5 mg/m³
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m3)	7 mg/m³
Portugal	Nom local	Carbono, preto (Negro de fumo)
Portugal	OEL TWA (mg/m³)	3.5 mg/m³
Espagne	Nom local	Negro de humo
Espagne	VLA-ED (mg/m³)	3.5 mg/m³
Espagne	Notes	véase Apartado 9
Royaume Uni	Nom local	Carbon black
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	3.5 mg/m³
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m³)	7 mg/m³
Norvège	Nom local	Carbon Black (lampesot)
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m³)	3.5 mg/m³
USA - ACGIH	Nom local	Carbon black
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	3 mg/m³
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	Bronchitis
USA - OSHA	Nom local	Carbon black
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	3.5 mg/m³

Indications complémentaires : USA OSHA PEL (TWA): 15 mg/m³ (Total dust) 5 mg/m³ (Respirable Fraction)
ACGIH TLV (TWA): 10 mg/m³ (Inhalable particles) 3 mg/m³ (Respirable particles)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : La ventilation générale correcte doit suffire en cas d'utilisation normale.

Equipement de protection individuelle : Non requis normalement. Pour un usage en dehors des consignes d'utilisation normale (dans le cas d'un déversement important, par exemple), procéder comme suit :

Protection des mains : des gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes de sûreté.

Protection de la peau et du corps : Vêtements à manches longues et pantalons couvrants.

Protection des voies respiratoires : Masque de protection contre la poussière. (Les déversements importants: Masque à gaz).

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Apparence	:	Poudre
Couleur	:	Noire
Odeur	:	Inodore
Seuil olfactif	:	Pas d'information disponible
pH	:	Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Non applicable
Point de fusion	:	Pas d'information disponible
Point de congélation	:	Pas d'information disponible
Point d'ébullition	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Pas d'information disponible
Température de décomposition	:	Pas d'information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Non applicable
Densité relative	:	1.2 (H_2O=1)
Solubilité	:	partiellement soluble (toluène, chloroforme et tétrahydrofuranne). Insoluble dans l'eau
Log Pow	:	Pas d'information disponible
Log Kow	:	Pas d'information disponible
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Limites d'explosivité des particules de toner en suspension dans l'air égales à celles de la poussière de charbon
Propriétés comburantes	:	Pas d'information disponible
Limites d'explosivité	:	Pas d'information disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter les frictions, les étincelles ou tout autre moyen d'allumage.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

DL50 orale rat > 5000 mg/kg (méthode OCDE 423)

CL50 inhalation rat (mg/l) > 5.24 mg/l/4h (méthode OCDE 436)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non irritant. (méthode OCDE 404)

pH: Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Irritant oculaire léger. (méthode OCDE 405)

pH: Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant pour la peau. (méthode OCDE 429)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Test AMES : Négatif. (méthode OCDE 471)

Cancérogénicité : Noir de carbone: En 1996, l'IARC (Centre international de recherche sur le cancer) a réévalué le noir de carbone et l'a considéré comme substance cancérigène du Groupe 2B (peut-être cancérogène pour l'homme). Cette classification est attribuée aux produits chimiques pour lesquels les preuves chez l'homme sont insuffisantes. Les preuves chez l'animal suffisent toutefois pour établir un diagnostic de cancérogénicité. Cette classification se base sur le développement de tumeurs des poumons chez le rat exposé à une inhalation chronique au noir de carbone libre à des niveaux qui provoquent une surcharge de particules au niveau des poumons. Les études réalisées sur des modèles animaux autres que des rats n'ont révélé aucune association entre le noir de carbone et les tumeurs des poumons. En outre, les bio-essais de deux ans sur le cancer utilisant une préparation de toner traditionnel contenant du noir de carbone n'ont démontré aucune association entre l'exposition au toner et le développement de tumeurs chez le rat.

Les autres éléments de ce produit n'ont pas été classés comme cancérigènes selon les monographies du CIRC, réglementées par le NTP et l'OSHA

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Noir de carbone (lié) (1333-86-4)	
CE50 Daphnie	> 5600 mg/l 24 h (Daphnia magna)

Colophane, acide fumarique (65997-04-8)	
CL50 poisson	3.2 mg/l 96 h static (Brachydanio rerio)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log Pow Pas d'information disponible

Log Kow Pas d'information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Ecologie - sol Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

Résultats de l'évaluation PBT Pas disponible

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ne pas jeter le toner ou les cartouches de toner dans le feu, ceci peut causer la propagation du feu et risquer d'occasionner des brûlures. Broyer les cartouches de toner peut provoquer des coups de poussières, il faut donc effectuer le broyage en milieu contrôlé. Les particules finement dispersées peuvent former des mélanges explosifs dans l'air. La mise au rebut doit être effectuée conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En accord avec ADR / IMDG / IATA / DOT / UN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR/RID) : Aucun(e)

Désignation officielle de transport (IATA) : Aucun(e)

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Aucun(e)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Aucun(e)

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : Not applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Législation régionale : EU : Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement. (1999/45/EC)
USA: All chemical substances contained in this product are and had been listed on the TSCA Chemical Substances Inventory, and none is subject to any of the following TSCA requirements: section 4 test rules; proposed or final section 5(a)(2) significant new use rules; section 5(e) consent orders; section 8(a) preliminary assessment information rules; and section 8(d) health and safety data reporting rules.
Canada : WHMIS: Non applicable. (Article manufacturé).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:
Émis récemment.

Sources des données : U.S. 29CFR Part 1910
ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices
IARC Monographs on the Evaluation Carcinogenic Risks to Humans World Health Organization
EU Directive 91/322/EEC and 2000/39/EC
NTP 11th Report on Carcinogens.

Abréviations et acronymes : IARC (International Agency for Research on Cancer)
IATA (International Air Transport Association)
IMDG (International Maritime Dangerous Goods Code)
IOELV (Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle)
REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of CHemicals)
WHMIS (Workplace Hazardous Material Information System (Canada))
ACGIH (American Conference of Governement Industrial Hygienists)
DOT (Department Of Transportation (US))
ICAO (International Civil Aviation Organization)
NOHSC (National Occupational Health and Safety Commission (Australia))
NTP (National Toxicology Program) (US)
OSHA (Occupational Safety and Health Administration) (US)
PEL (Permissible Exposure Limit)
STEL (Short Term Exposure Limit)
TLV (Threshold Limit Value) (ACGIH)
TSCA (Toxic Substances Control Act) (US)
TWA (Moyenne pondérée).

Autres informations : Ces informations concernent ce produit uniquement. Il peut ne pas être valable s'il est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un autre processus, et il est basé sur nos meilleures connaissances à la date de préparation (révision).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
R22	Nocif en cas d'ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
Xi	Irritant
Xn	Nocif